VILLE DE ROYAN

MISE EN LIGNE LE 27-07-2022

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220701-DST22-419-AU Date de télétransmission : 06/07/2022 Date de réception préfecture : 06/07/2022



Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la création de deux terrains de padel au Garden Tennis à ROYAN



DB/PJ DST N° 22.419

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux pour la création de deux terrains de padel au Garden Tennis situé 4 allée des Rochers à Royan.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Vu l'obligation de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour la création de deux terrains de padel au Garden Tennis situé 4 allée des Rochers à Royan,

DÉCIDE

 de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour la création de deux terrains de padel au Garden Tennis situé 4 allée des Rochers à Rovan

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 juillet 2022
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Le Maire, Patrick MARENGO

> 68 Majre, Ratrick MARENGO

Fait à Royan, Me 01/07/2022